

# **GF INFRASTRUCTURES DURABLES**

**SOCIETE DE LIBRE PARTENARIAT – S.L.P.**

**RAPPORT ANNUEL AU 31/12/2023**

## Sommaire

I.	Caractéristiques de la S.L.P.....	1
II.	Rapport de gestion .....	2
III.	Informations réglementaires.....	3
A.	Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?.....	15
B.	Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?.....	17
C.	Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?.....	17
D.	Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? .....	17
E.	Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence? .....	17
F.	Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?	18
IV.	Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	19
V.	Certification du commissaire aux comptes .....	20
VI.	Etats financiers au 31/12/2023 .....	21
A.	Bilan.....	21
B.	Compte de résultat.....	22
C.	Engagements de hors bilan .....	23
	Règles et méthodes comptables .....	24
1.	Principes et méthodes d'évaluation des actifs .....	24
2.	Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes .....	26
3.	Politique de distribution .....	26
4.	Frais de gestion et frais divers .....	27
5.	Evolution du capital .....	29
6.	Ventilation de l'actif net par nature de parts .....	30
7.	Etat des investissements en capital investissement.....	30
8.	Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FPCI .....	31
9.	Evolution de la valeur des investissements en capital d'investissement .....	31
10.	Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement) .....	31
11.	Inventaire détaillé des investissements financiers hors capital investissement .....	32
12.	Engagement de hors bilan et clauses particulières .....	33

13. Créances et dettes : Ventilation par nature.....	33
14. Frais de gestion .....	34
15. Autres frais.....	34
16. Autres informations .....	35
17. Affectation du résultat.....	35
18. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques des cinq derniers exercices.....	37

## I. Caractéristiques de la S.L.P.

- Dénomination : GF INFRASTRUCTURES DURABLES
- Adresse : 6 rue Ménars 75002 Paris – France
- Immatriculation au RCS, numéro : 831 266 721 RCS Paris
- Date de clôture du 1<sup>er</sup> exercice social : 31/12/2020
- Catégories de parts :
  - Part de Commandité : FR0013473642
  - Parts A de Commanditaires : FR0013473667

### **Associé commandité :**

INFRANITY GP  
6 rue Ménars 75002 Paris – France  
879 566 222 RCS Paris

### **Commissaire aux comptes :**

ERNST & YOUNG AUDIT  
1-2 place des Saisons Paris la  
Défense 92400 Courbevoie -  
France

### **Société de gestion :**

Infranity  
6 rue Ménars  
75002 Paris – France  
Agrément AMF n° : GP-19000030

### **Dépositaire :**

BNP Paribas SA  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin - France

### **Centralisateur des ordres de souscription et de rachat :**

BNP Paribas SA  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin - France

### **Déléataire administratif et comptable :**

BNP Paribas SA  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin - France

### **Loan Administrator:**

BNP Paribas SA  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin - France

### **Tiers expert en valorisation d'infrastructure :**

PricewaterhouseCoopers LLP  
7 More London Riverside  
SE1 2RT – United Kingdom

## II. Rapport de gestion

### EVOLUTION DE MARCHES

Dans un contexte de faible croissance économique caractérisée par un ralentissement de la consommation des ménages et des investissements, les prix de l'énergie ont, en cette fin d'année 2023, retrouvé leur niveau d'avant crise. L'inflation annuelle sur la zone euro ayant considérablement diminué au cours de l'année, atteignant 2,9% en décembre (en baisse par rapport au taux affiché de 9,2% l'année dernière à la même époque), les banques centrales ont clairement indiqué vouloir marquer une pause dans leur stratégie de hausse des taux, envisageant même leur baisse en 2024.

Dans cet environnement incertain, le portefeuille continue de délivrer des performances stables.

Inflation : après une période de forte inflation contre laquelle le portefeuille a su résister notamment grâce à l'indexation d'une grande partie de ses revenus (malgré quelques perturbations à court terme sur certaines infrastructures liées au décalage dans le temps de l'application de cette indexation), celui-ci devrait désormais profiter de la normalisation de l'inflation qui semble s'installer depuis fin 2023.

Prix de l'énergie : malgré des tensions géopolitiques particulièrement fortes en cette fin d'année qui pouvaient faire craindre une remontée des prix de l'énergie, ces derniers sont restés à des niveaux modérés, ce qui s'explique notamment par d'importants stocks de gaz et une offre abondante en gaz naturel liquéfié, associés à un automne plutôt doux. Néanmoins, la volatilité des prix de l'énergie devrait rester forte. Les actifs du fonds concernés sont, dans tous les cas, peu exposés à l'augmentation des prix de l'énergie, grâce à la possibilité contractuelle de répercuter ces coûts sur leur clients (bien que sur le court terme, des délais de répercussion de la hausse des prix puissent intervenir).

Taux d'intérêt : alors que les taux d'intérêts semblent s'être stabilisés au cours du dernier trimestre 2023, les actifs du portefeuille ayant contracté de la dette à taux variable restent protégés contre des taux d'intérêts élevés grâce aux couvertures mises en place. Par ailleurs, les actifs du portefeuille en fonds propres ont affiché une solide performance sur l'année 2023.

A travers cette période mouvementée sur les plans de l'inflation, du prix de l'énergie et des taux d'intérêts, les actifs du portefeuille ont démontré leur robustesse de par leurs caractéristiques intrinsèques.

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

GF Infrastructures Durables est un fonds innovant géré par Infranity dans le but de faire bénéficier aux investisseurs des nombreux avantages de l'investissement dans le secteur des infrastructures. Ces investissements dans des financements privés, historiquement réservés à une clientèle institutionnelle, présentent de solides atouts tels que (i) l'accès à des actifs tangibles peu corrélés aux autres classes d'actifs, (ii) une résilience aux crises économiques et une volatilité réduite, et (iii) un profil rendement / risque avantageux en comparaison à celui offert par d'autres actifs traditionnels.

Au-delà de ses caractéristiques financières, ce fonds permet de constituer et de donner du sens à une épargne de long terme en contribuant au développement durable des infrastructures ; notamment en investissant dans les secteurs de la mobilité verte, des énergies renouvelables, des infrastructures sociales et des télécommunications.

Les capitaux engagés par les investisseurs ont atteint 850 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au cours de l'année, notre équipe d'investissements a été particulièrement dynamique, concrétisant 11 investissements pour un total de 439 millions d'euros (et réduisant très légèrement son engagement sur un actif pour 2 millions d'euros). Au total, 811 millions d'euros sont investis dans 26 actifs (net des remboursements). Le portefeuille présente une solide diversification à la fois géographique (France, Allemagne, Finlande, Espagne, Italie, Suède, Irlande, Royaume-Uni) et sectorielle (énergie, électricité, transports, télécoms, gestion des déchets).

## **PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE**

Sur la base des informations disponibles à fin décembre 2023, les actifs investis sont performants et aucun défaut n'a été constaté.

Au 31 décembre 2023, la NAV du fonds est de 776,2 millions d'euros et la valeur de part est de 119,43 euros. Face à l'instabilité des marchés financiers et aux tensions géopolitiques que nous avons connues en 2023, le fonds GF Infrastructures Durables a affiché une performance notable nette de frais de 5,59%. Depuis sa création, la performance annuelle nette s'établit à 5,17%. Cette solide performance a été réalisée avec une faible volatilité depuis le lancement du fonds notamment en relatif aux marchés obligataires et actions cotés. Ceci démontre la résilience et décorrélation de la classe d'actif et des investissements en portefeuille vis-à-vis des marchés cotés et des évolutions économiques.

La portion obligataire du fonds, principalement investie à taux variable, a bénéficié de la hausse des taux d'intérêt de 2023. La part en fonds propres a augmenté de 30% à plus de 50% se rapprochant de son poids cible. Ces investissements, réalisés dans un contexte de revalorisation progressive, sont relatifs et devraient jouer un rôle accru dans la performance à moyen terme du fonds.

## **PERSPECTIVES**

Les perspectives à moyen terme pour les infrastructures restent favorables, soutenues par les besoins conséquents liés à la transition énergétique et à la transformation digitale en Europe. Nous disposons d'une réserve d'opportunités conséquente, et les conditions de marché actuelles sont favorables pour saisir des investissements offrant un rapport rendement-risque attractif, aussi bien en dette qu'en fonds propres.

# **III. Informations réglementaires**

## **Politique de rémunération**

Infranity (le gestionnaire) a conçu et mis en œuvre une politique de rémunération qui est cohérente avec une gestion saine et efficace des risques et la promeut, grâce à un modèle d'entreprise qui, de par sa nature, ne favorise pas une prise de risque excessive incompatible avec le profil de risque du partenariat.

La politique de rémunération du gestionnaire intègre des règles de gouvernance, de structure de rémunération et d'alignement des risques qui sont conçues pour être cohérentes avec la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts du gestionnaire, de la société en commandite et des commanditaires de la société en commandite.

### **Description du calcul de la rémunération et des avantages**

Le montant de la rémunération fixe des employés est déterminé dans les contrats individuels respectifs. Le gestionnaire attribuera aux employés éligibles une rémunération variable sur une base discrétionnaire. Des critères de performance sont établis pour chaque individu avec des objectifs de performance, d'efficacité et d'engagement.

### **Comité de rémunération**

Le gestionnaire a nommé un comité de rémunération qui rend compte au conseil d'administration du gestionnaire.

### **Informations sur la rémunération**

Au cours de son dernier exercice comptable, clos le 31 décembre 2023, le gestionnaire a rémunéré les membres de son personnel comme suit :

Rémunération fixe totale : 6.007.630 EUR.

Rémunération variable totale : 5.998.536 EUR.

Rémunération totale : EUR 12.006.166.

Nombre de bénéficiaires : 49,1 unités exprimées en équivalent temps plein.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :** GF Infrastructures Durables SLP **Identifiant d'entité juridique :** 9695004PZQIC8J61FM25

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés

## Environmental and/or social characteristics

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%

**Non**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,6% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre

avant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## **Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales par la réalisation d'investissements qui ont pour but de faire progresser les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (« ODD », « les Objectifs »). Les ODD visés en priorité par le fonds sont les Objectifs 7, 9, 11 et 13, mais le fonds suit également la contribution à d'autres ODD comme les Objectifs 3, 4, 6, 10 et 12.

En 2023, tous les assets en portefeuille ont démontré une contribution positive aux ODD, selon notre méthodologie propriétaire disponible sur notre site internet : <https://infranity.com/sustainability-related-disclosures/>. Il en résulte que 75,6% des investissements totaux (les 24,4% restant étant constitués des liquidités) du produit financier étaient alignés sur les caractéristiques E/S sur l'année 2023.

Parmi cette part d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S, la prévalence des ODD au sein du portefeuille était la suivante (par ordre décroissant) :

- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 13 : Mesure relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 12 : Consommation et production responsable
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 6 : Eau propre et assainissement

Les quatre ODD prévalents au sein du portefeuille sont bien ceux ciblés en priorité par le fonds.



**Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilités présentés ci-dessous. Le détail de la méthodologie utilisée pour effectuer le suivi et évaluer les critères de durabilité est disponible sous le lien suivant : <https://infranity.com/sustainability-related-disclosures/>

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

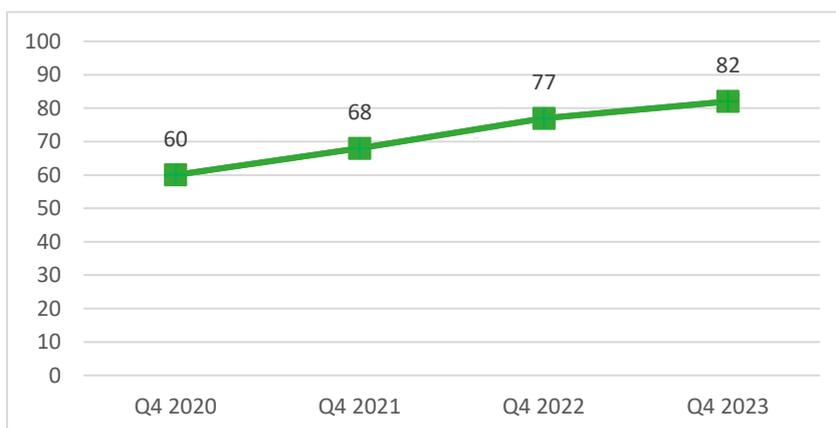
Indicateurs	Résultats	Objectifs du fonds
Respect de la politique d'exclusion, notamment en ce qui concerne les combustibles fossiles et suivi de l'exposition à ces combustibles fossiles	Conforme avec la politique d'exclusion	Respect de la politique d'exclusion
Part des investissements du produit financier contribuant aux ODD des Nations Unies	75,6%	50%
Note minimale ESG du portefeuille	56	ESG Score > 25
Note moyenne ESG du portefeuille	82	–
Trajectoire climatique du portefeuille (par rapport à l'Accord de Paris)	Inférieure à 2°C	2°C



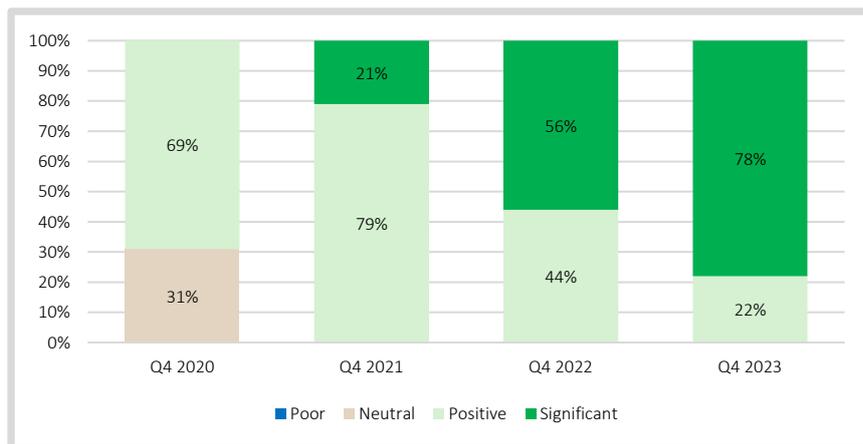
**...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Dans l'ensemble, la tendance des indicateurs de durabilité a été positive, comme le montrent les graphiques ci-dessous :

**Evolution annuelle du score ESG moyen du portefeuille :**



**Répartition annuelle par catégorie du score ESG du portefeuille :**



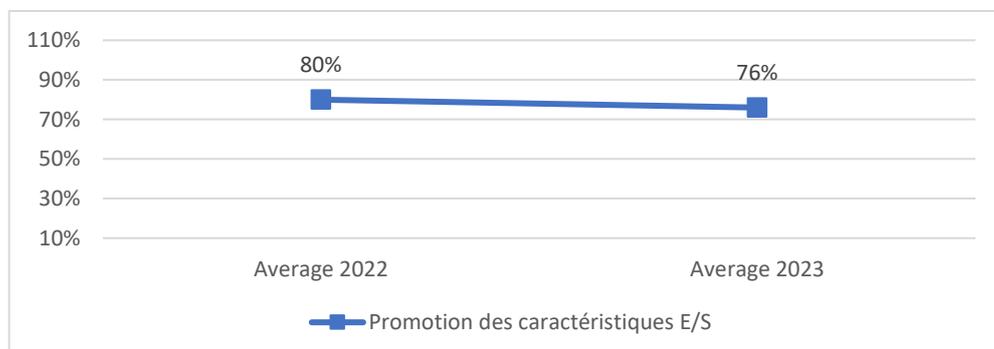
Les seuils représentés sur le graphique ont été définis comme suit :

- La catégorie « Poor » représente la part d'encours sous gestion engagés dans des sociétés ayant un score ESG compris entre 0 et 25
- La catégorie « Neutral » représente la part d'encours sous gestion engagés dans des sociétés ayant un score ESG compris entre 25 et 50
- La catégorie « Positive » représente la part d'encours sous gestion engagés dans des sociétés ayant un score ESG compris entre 50 et 75
- La catégorie « Significant » représente la part d'encours sous gestion engagés dans des sociétés ayant un score ESG compris entre 75 et 100

*Aucun actif n'a été qualifié avec un score ESG insuffisant, c'est-à-dire entrant dans la catégorie « Poor » sur ce graphique, répondant ainsi à l'exigence minimale en termes de notation d'Infranity.*

#### Evolution annuelle de la part d'investissements du fonds promouvant des caractéristiques sociales et environnementales :

Depuis sa création et sa construction progressive, le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales à travers la contribution positive des investissements aux Objectifs du Développement Durable.



La diminution de la part des investissements totaux du produit financier promouvant des caractéristiques E/S n'est pas corrélée à une baisse de performance du fonds. En 2022 comme en 2023, 100% des entreprises dans lesquelles le fonds a investi démontrent une contribution

positive aux ODD. La baisse provient de la part représentée par les liquidités (le cash) dans les investissements totaux du produit financier qui influence le calcul de l'indicateur.

#### **Evolution annuelle de la trajectoire climatique du Portefeuille :**

Depuis sa création et sa construction progressive, le produit financier est aligné avec une trajectoire très en deçà de 2°C. La trajectoire climatique du produit financier était déjà inférieure à 2°C fin 2021.

#### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier est un fonds Article 8 promouvant les caractéristiques E/S avec une sous-poche d'investissements durables. La définition d'investissement durable au sens d'Infrantry est disponible dans la documentation « Sustainable Investment Definition Guideline » publiée sur notre site internet : <https://infrantry.com/sustainability-related-disclosures/>.

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales ou sociales suivantes :

- a) La transition environnementale, à travers l'action pour le climat, la mobilité verte, la gestion efficace des déchets et de l'eau (ODD 6, 7, 11, 12, 13).
- b) Le progrès social et les économies inclusives, à travers des investissements dans la transformation et l'accessibilité numériques, et des investissements dans des infrastructures sociales dans les secteurs de la santé et de l'éducation (ODD 3, 4, 9, 10, 11).

Le fonds avait pour objectif de réaliser 50% d'investissements durables parmi les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet objectif a été atteint par le produit financier : la part des investissements durables réalisée à fin décembre 2023 atteint 66,6 % du total des investissements.

Plus précisément, ces investissements durables ont démontré une contribution aux ODD suivants (par ordre décroissant de prévalence) :

- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 13 : Mesure relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 12 : Consommation et production responsable

#### **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les mesures et la méthodologie détaillée sont disponibles dans la documentation « Sustainable Investment Definition Guideline » publiée sur notre site internet : <https://infrantry.com/sustainability-related-disclosures/>

Le produit financier a mis en place les mesures suivantes afin de garantir que les investissements durables partiellement réalisés par ce dernier n'ont pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

Pour chaque secteur d'activité au sein de l'univers d'investissement d'Infranity, la méthodologie d'Infranity permet d'identifier les principales incidences négatives potentielles des actifs sur les objectifs sociaux ou environnementaux.

Sur la base de nos critères de notation ESG, les thématiques pouvant être la cause de préjudice important à un objectif environnemental ou social (DNSH en anglais) sont ainsi évaluées en s'appuyant sur les informations qualitatives pertinentes fournies par l'actif sous-jacent. Lorsqu'elles sont disponibles, des informations quantitatives comme les indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) du Règlement SFDR peuvent également être utilisées pour évaluer la qualité des déclarations fournies.

**Pour les nouveaux investissements en 2023 :** La qualité de ces informations est prise en compte dans le score ESG de l'actif, qui est un élément clé de la décision d'investissement. Aucun nouvel investissement durable ajouté au fonds en 2023 n'est considéré comme causant un préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social, ayant démontré un niveau minimum de conformité sur les thématiques identifiées comme pouvant être la cause de préjudice important, et étant ainsi en conformité avec les critères DNSH.

**Pour les investissements déjà dans le Fonds début 2023 :** Le respect des critères DNSH a été vérifié lors des revues périodiques des investissements et évalué selon l'approche décrite ci-dessus. Des informations suffisantes ont été fournies par tous les investissements pour considérer qu'aucun des investissements durables existants n'a causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social en 2023.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La liste des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PAI) tels que définis par la SFDR a été réconciliée avec la méthodologie de notation ESG d'Infranity afin d'intégrer au score ESG les critères les plus sensibles en termes d'impacts négatifs.

Ces critères, entre autres, sont pris en compte pour déterminer dans quelle mesure l'investissement peut être la cause d'un préjudice important à un objectif environnemental ou social (DNSH) et donc s'il peut être considéré comme durable ou non.

Les données quantitatives relatives aux principales incidences négatives sont utilisées lorsque disponibles. Si les informations quantitatives pour un PAI ne sont pas disponibles, Infranity s'appuie sur des informations qualitatives pour évaluer les critères DNSH.

Un intérêt tout particulier est porté aux émissions de gaz à effet de serre et à l'empreinte carbone des actifs, considérés comme la principale potentielle incidence négative compte tenu des secteurs d'activité visés par le produit financier.

Au moment de la présente publication, les données quantitatives ne sont pas encore disponibles. Une campagne de collecte a été lancée au premier trimestre 2024 pour collecter les données PAI quantitatives portant sur l'exercice 2023 auprès des sociétés du portefeuille. Ces informations seront transmises aux investisseurs ultérieurement via les EET.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée*

La méthodologie de due diligence propriétaire d'Infranity en matière d'ESG comprend une évaluation de l'alignement avec les Principes Directeurs à l'intention des entreprises multinationales établis par l'OCDE (OECD Guidelines for Multinational Enterprises) et avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UN Guiding Principles on Business and Human Rights) par une analyse des pratiques de gouvernance et une analyse sociale de l'actif.

Infranity effectue par ailleurs un filtrage à l'aide de plusieurs bases de données et outils de recherche (informations disponibles sur le site internet : <https://infranity.com/sustainability-related-disclosures/>) afin d'identifier les controverses potentielles et de limiter les investissements dans des actifs ne respectant pas ces normes internationales minimales.

En 2023, l'ensemble des investissements réalisés par le fonds ont été examinés et évalués sur la base de l'approche ci-dessus. Tous les investissements durables ont été considérés comme conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Afin d'effectuer une diligence raisonnable ESG, Infranity utilise une méthodologie de notation ESG propriétaire, ainsi qu'une méthodologie d'analyse de la trajectoire climatique, qui sont appliquées à différentes étapes du processus d'investissement, de l'origination / du filtrage des actifs jusqu'au suivi et au reporting. Lors de la phase de pré-investissement, la liste d'exclusion permet également d'exclure certains investissements.

Cette méthodologie permet d'identifier, en fonction des secteurs d'activité, les principales incidences négatives potentielles des actifs d'infrastructures sur les facteurs de développement durable. Ces principales incidences négatives potentielles sont ensuite analysées en vue soit d'exclure directement certains investissements, soit, pour ceux qui restent éligibles, de déterminer l'adéquation des mesures d'atténuation, y compris les politiques et les mesures mises en œuvre par l'actif. La qualité de ces facteurs d'atténuation est prise en compte dans le score ESG de l'actif, qui est un élément clé de la décision d'investissement.

Fin 2023, les principales incidences négatives<sup>1</sup> sur la durabilité liée à l'exposition aux énergies fossiles et à l'empreinte carbone des actifs en portefeuille ont été identifiées et contrôlées.

- **Exposition aux énergies fossiles**

L'application de la politique d'exclusions d'Infranity et la sélection d'actifs avec des stratégies de décarbonation en place et/ou opérant dans le secteur des énergies renouvelables a permis de réduire de près de moitié l'exposition aux énergies fossiles du portefeuille du Fonds. Il convient de noter qu'aux fins du calcul des PAI, la contribution des actifs est prise en compte dans sa totalité, indépendamment du pourcentage effectif d'exposition desdits actifs aux énergies fossiles : par conséquent, pour certains d'entre eux, l'exposition aux énergies fossiles reportée dans le calcul du PAI est supérieure à celle effective. Par ailleurs, les investissements dans des actifs exposés aux énergies fossiles sont réalisés par le Fonds à condition que l'exposition soit faible et qu'ils soient engagés dans une transition énergétique crédible et un alignement sur des scénarios de décarbonation pertinents, conformément à notre politique d'investissement et d'exclusions.

- **Empreinte carbone des actifs en portefeuille**

Les émissions de GES de chaque actif sont suivies et le fonds met en place des stratégies de décarbonation. L'année 2022 ayant été la première année de reporting pour de nombreux actifs, les données de 2022 et de 2023 sont peu comparables au niveau du fonds. L'évolution de l'empreinte carbone du fonds sera suivie et contrôlée dans le temps.

Par ailleurs, en 2023, plus de la moitié des investissements du fonds étaient durables, ce qui signifie qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Pour rappel, l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives du portefeuille du Fonds est transmis aux investisseurs du Fonds dans le cadre de la transmission des modèles d'échange de données intitulés *European ESG Template (EET)*. Il convient de rappeler que les modèles EET peuvent contenir des données actualisées, lorsque des informations plus récentes sont disponibles, qui pourraient donc différer des informations contenues dans la présente annexe au moment de sa publication.

Au cours de la phase de suivi, les informations ESG prises en compte dans notre approche d'investissement durable sont contrôlées. Le suivi de ces informations ESG se fait au travers d'un reporting détaillé et standardisé et de réunions régulières avec les parties prenantes. Plus d'informations sur notre démarche sont disponibles dans notre politique d'investissement durable publiée sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://infranity.com/sustainability-related-disclosures/>.

---

<sup>1</sup> Les principales incidences négatives (PAI) sont consolidées temporellement sur les quatre trimestres de l'année (moyenne), sur la totalité du portefeuille du fonds, et prennent en compte les liquidités.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Portefeuille de centres de données	Télécommunications	13,0%	Royaume-Uni
Plateforme de renouvelable française	Electricité	8,0%	France
Plateforme d'énergie photovoltaïque	Electricité	6,0%	France
Déploiement de la fibre et de centres de données	Télécommunications	6,0%	Suède
Plateforme de développement de centres de données	Télécommunications	5,0%	Allemagne

Le % des actifs est calculé sur la base du montant engagé de chaque investissement divisé par le montant total engagé du fonds.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds a rempli son engagement de réaliser un minimum de 50% d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S avec un résultat en 2023 de 75,6%<sup>2</sup> dans la catégorie 1, dont :

- 66,6% ayant passé les tests DNSH et pouvant être qualifiés de durables
- et 9,0% promouvant les caractéristiques E/S sans pouvoir être qualifiés de durables.

Les 24,4% restant sont inclus dans la catégorie #2 Autres et correspondent aux liquidités du fonds.

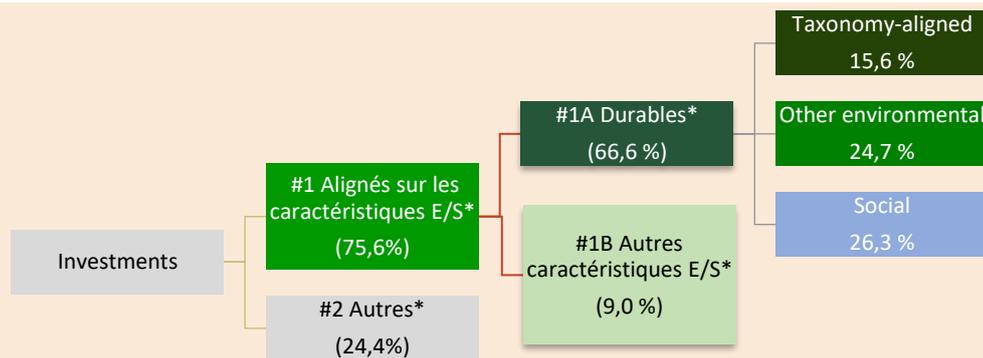
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

<sup>2</sup> Les arrondis sont ajustés à une décimale après la virgule.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Ren ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements écologiquement et socialement durables.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.



**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements réalisés par le fonds couvraient à fin décembre 2023 les secteurs suivants :

Secteur	% d'actifs
Télécommunications	47,9%
Electricité	28,9%
Transport	11,2%
Energie	6,5%
Eau & déchets	5,5%

Le % des actifs est calculé sur la base du montant engagé de chaque investissement divisé par le montant total engagé du fonds.



A. Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>3</sup> ?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

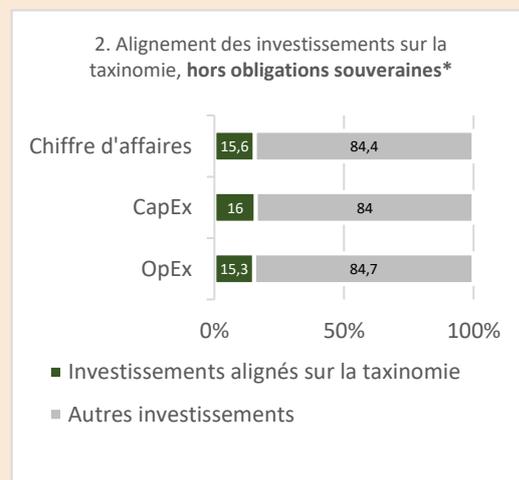
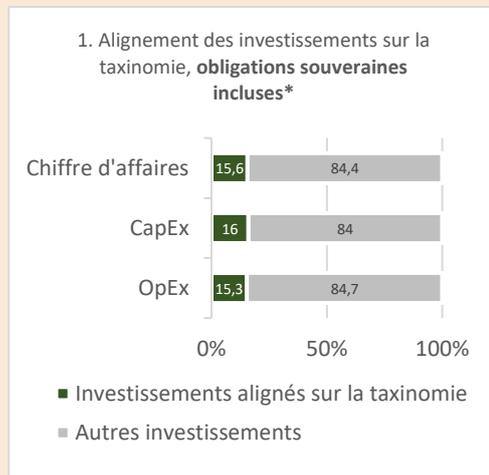
En 2023, 15,6% des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE (basé sur le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires des assets en portefeuille).

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué 5UE) 20é2/1214 de la Commissions.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** reflète le « greenness » des entreprises bénéficiaires aujourd'hui.
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ce graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds n'ayant pas d'engagement à investir dans des investissements durables au sens de la taxonomie, cette donnée n'était pas disponible en 2022. A la date de publication de ce document, les données 2023 disponibles sont partielles, ne couvrant que quatre assets sur l'ensemble du portefeuille.

Pour rappel, les données d'alignement à la taxonomie seront également transmises aux investisseurs du Fonds dans le cadre de la transmission des EET. Il convient de rappeler que les modèles EET peuvent contenir des données actualisées, lorsque des informations plus récentes sont disponibles, qui pourraient donc différer des informations contenues dans la présente annexe au moment de sa publication.

Sur la base des données disponibles, le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE en 2023 est de 15,6%.



 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

B. Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2023, la proportion d'investissement durable avec réalisation d'un objectif environnemental s'élevait à 40,3% des investissements du fonds, incluant les investissements alignés ou non à la taxinomie.

Les données d'alignement à la taxonomie des assets n'étant pas disponibles sur l'ensemble du portefeuille, le fonds a calculé une proportion maximale d'investissements durables non alignés à la taxonomie, en considérant par défaut qu'une donnée indisponible correspond à un alignement de 0% à la taxonomie de l'UE.

Sur les 40,3% d'investissements durables avec réalisation d'un objectif environnemental, la proportion maximale d'investissements non alignés sur la taxonomie de l'UE est de 24,7%.



C. Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2023, la proportion d'investissement durable avec réalisation d'un objectif social s'élevait à 26,3% des investissements du fonds.



D. Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

En 2023, les investissements inclus sous « #2 Autres », comprenaient la trésorerie uniquement.

Ils ont représenté environ 24,4 % du total des investissements et ne sont soumis à aucune protection E/S minimale en raison de leur nature.



E. Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les objectifs des caractéristiques E/S ont été atteints durant la période de référence grâce :

- Au suivi rapproché des indicateurs tout au long de l'année ;
- A l'engagement avec les actifs en portefeuille pour maintenir ou améliorer les notes ESG ;
- A la prudence et l'exigence au cours de l'origination et la sélection de nouveaux ajouts potentiels au portefeuille.



F. Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## IV. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Sur l'exercice 2023, il n'y a pas eu de changements substantiels.

## V. Certification du commissaire aux comptes



# **GF Infrastructures Durables S.L.P.**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## GF Infrastructures Durables S.L.P.

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la S.L.P. GF Infrastructures Durables S.L.P.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GF Infrastructures Durables S.L.P. constitué sous forme de société de libre partenariat (S.L.P.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.L.P. à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement détenus par votre S.L.P. sont valorisés selon les méthodes décrites en annexe. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des évaluations effectuées, à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues, et à examiner la correcte application des méthodes de valorisation décrites dans l'annexe.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le gérant.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 422-36 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.L.P. à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la S.L.P. ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre S.L.P.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SLP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Abder Aouad', written in a cursive style.

Abder Aouad

## VI. Etats financiers au 31/12/2023

### A. BILAN

#### Actif

	(en €)	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<b>DEPOTS</b>	0,00	-
Frais de constitution	-	-
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	714 795 438,71	351 696 381,47
Instruments financiers de capital investissement	281 071 449,94	152 857 097,95
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	281 071 449,94	152 857 097,95
Instruments financiers à terme	-	-
Autres instruments financiers (Loans)	433 723 988,77	198 839 283,52
<b>CREANCES</b>	52 191 994,65	317 494,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>834 470 410,02</b>	<b>467 744 496,28</b>

#### Passif

	(en €)	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital <sup>(1)</sup>	756 910 341,00	461 699 729,31
Report à nouveau	-	-0,02
Plus et moins-values nettes <sup>(a,b)</sup>	206 190,90	27,20
Résultat <sup>(a)</sup>	19 082 892,24	1 670 430,02
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b> (Montant représentatif de l'actif net)	<b>776 199 424,14</b>	<b>463 370 186,51</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Autres instruments financiers	-	-
<b>DETTES</b>	<b>58 270 985,88</b>	<b>4 374 309,77</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	-	-
Facilité de découvert	-	-
Emprunt	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>834 470 410,02</b>	<b>467 744 496,28</b>

<sup>(1)</sup> Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du SLP

a) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

b) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins values

B. COMPTE DE RESULTAT

	(en €)	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 734 120,43	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	6 215 343,76	1 788 446,15
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	17 124 179,11	4 453 780,80
<b>Total I</b>	<b>28 073 643,30</b>	<b>6 242 226,95</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Autres charges financières	156 639,83	73 661,70
<b>Total II</b>	<b>156 639,83</b>	<b>73 661,70</b>
<b>RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II )</b>	<b>28 230 283,13</b>	<b>6 315 888,65</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	-10 619 177,48	-4 440 977,06
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE av. comptes de régularisation des revenus (I-II+III-IV)</b>	<b>17 611 105,65</b>	<b>1 874 911,59</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 471 786,59	-204 481,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I-II+III-IV+/-V-VI)</b>	<b>19 082 892,24</b>	<b>1 670 430,02</b>

C. ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

	(en €)	(en €)
	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
<b>OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
	Néant	Néant
* Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
* Engagement de gré à gré	-	-
* Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
* Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
* Engagement de gré à gré	7 499 509,99	11 233 351,40
* Autres engagements	-	-

\* Les engagements ne résultant pas d'opérations de marché sont détaillés en annexe

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité de la SLP GF INFRASTRUCTURE DURABLES ("la SLP") est l'euro.

Les comptes annuels de la SLP sont établis conformément aux dispositions prévues par le Règlement n° ANC 2014-01 du 14 janvier 2014 et modifié par le Règlement ANC n°2017-05 du 1er décembre 2017 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La durée des exercices est de 12 mois.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

### 1. PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION DES ACTIFS

Le portefeuille du Fonds est évalué selon les critères suivants, appliqués dans la mesure du possible conformément aux recommandations de l'IPEV (« International Private Equity & Venture Capital ») Valuation Board, approuvées par l'European Private Equity & Venture Capital Association (EVCA) en vigueur, en fonction de la nature des investissements détenus :

La Société de Gestion pourra également adopter tout autre référentiel de valorisation conforme aux normes comptables françaises qui lui semblerait plus approprié, pour autant toutefois que la valorisation soit toujours en conformité avec les standards de valorisation approuvés par Invest Europe.

Les Actifs du Fonds comprennent tous les Investissements détenus par la SLP, évalués selon les critères visés ci-dessus, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'actif net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des actifs de la SLP.

La valeur liquidative des parts de chacune des catégories est égale au montant total de l'actif net affecté à la catégorie de parts concernée, divisé par le nombre de parts dans cette catégorie.

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués sur la base du dernier cours de bourse inscrit au jour de réévaluation. En cas de restrictions légales, réglementaires ou conventionnelles à la cessibilité des instruments (ex : contraintes de lock up ou clauses équivalentes dans le pacte d'actionnaires), et en fonction des circonstances propres d'investissement, la Société de Gestion pourra appliquer des décotes visant à refléter l'illiquidité du titre.
- Les titres négociés sur un marché non actif sont soumis aux règles de valorisation des titres non négociés sur un marché (définies ci-après).
- L'évaluation des titres non négociés sur un marché sera mise à jour périodiquement en fonction de leur nature, et à minima trimestriellement s'agissant des actifs infrastructures détenues via des instruments de dette et au moins une fois par an s'agissant des actifs d'infrastructures détenus via des instruments de capital et / ou de quasi-capital. Les investissements sont valorisés à leur "juste valeur", c'est-à-dire le prix qui serait perçu par la

SLP pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de valorisation.

Les valorisations de ces actifs infrastructures sont validées par le comité de valorisation de la Société de Gestion. Le comité de valorisation se prononce sur la base d'une valorisation faite par un tiers expert en valorisation d'infrastructure.

Les modèles d'évaluation peuvent utiliser un certain nombre de techniques d'évaluation adaptées à la nature et au stade de vie de l'investissement dans l'infrastructure.

Les modèles projettent généralement les flux de trésorerie futurs. Une comparaison avec une ou des prix de transactions récentes peut également être utilisée pour établir la juste valeur.

- Les parts détenues dans des fonds d'investissement en capital d'actifs d'infrastructures sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, ajustée des appels de fonds et distributions intervenus depuis la date d'établissement de la dernière valeur liquidative.
- La société de gestion peut toutefois opérer une révision par rapport à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation si, avant cette date, il a été porté à sa connaissance des informations sur les participations détenues susceptibles de modifier de façon significative ladite dernière valeur liquidative de référence.
- Les parts de FCP et SICAV ainsi que les droits d'entités étrangères assimilées sont valorisées à la dernière valeur connue communiquée par la société gérant l'entité, excepté lorsque la Société de Gestion estime que cette valeur ne satisfait pas aux critères d'évaluation définis au présent article.
- Les obligations ainsi que les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Après la période de maintien au prix de revient dans les mois postérieurs à l'investissement, le montant nominal est majoré des intérêts courus et/ou capitalisés.
- Les engagements hors bilan de libération ultérieure de capital sont valorisés à leur nominal. Les options que la SLP s'est engagée à exercer sous certaines conditions sont valorisées au prix d'exercice de ces options ou à défaut au prix d'acquisition des instruments liés à ces options. Dans le cas d'un paiement différé sur acquisition ou cession d'actifs, lorsque la dette ou la créance est certaine ou conditionnelle, elle est valorisée pour la somme correspondante ou estimée dans les comptes de la SLP. Ces engagements seront décrits de manière détaillée dans les annexes aux comptes.
- La valorisation des garanties de passif obtenues ou accordées sur l'acquisition ou la cession d'actifs est décrite de manière détaillée dans les annexes aux comptes. Lorsque la Société de Gestion dispose d'éléments probants permettant de prévoir leur exercice, la valeur estimée correspondante est inscrite dans les comptes.

## 2. METHODE SUIVIE POUR LA COMPTABILISATION DES REVENUS DES VALEURS A REVENU FIXE

La méthode suivie pour la comptabilisation des valeurs à revenu fixe est celle des produits encaissés.

## 3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le Fonds pourra distribuer aux Investisseurs, un montant déterminé par la Société de Gestion conformément aux stipulations de l'Article 15.

La Société de Gestion adressera une notification à chaque Investisseur au moins trois (3) Jours Ouvrés avant la date de la distribution envisagée.

Toutes les distributions effectuées sans rachat de Parts seront déduites de la Valeur Liquidative des Parts de Commanditaires.

Toutes les distributions effectuées par le Fonds seront allouées aux Investisseurs au prorata de leurs Engagements respectifs. Par ailleurs, le montant libéré de la Part de Commandité sera remboursé concomitamment aux distributions aux Investisseurs.

La Société de Gestion pourra également procéder, s'agissant du Principal, à la distribution d'Actifs du Fonds en numéraire, avec ou sans rachat de Parts. Toute distribution d'Actifs du Fonds fera l'objet d'une mention dans le rapport annuel prévu à l'Article 32.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-24-51 du Code monétaire et financier, les sommes distribuables par le Fonds sont constituées par :

(i) le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

(ii) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux (i) et (ii) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre ou être capitalisées en tout ou partie et être incorporées à l'Actif du Fonds. En cas de distribution, la mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'Exercice Comptable.

Les intérêts sont comptabilisés sur la base des intérêts encaissés.

Pour l'application du présent Article 15, le montant distribué à chaque Investisseur sera réputé être la quote-part des sommes versées à cet Investisseur, augmentée de toute retenue à la source d'impôt français due au titre du montant distribué. En outre, dans la mesure où le Fonds a reçu des revenus qui ont supporté une retenue à la source ou ouvrent droit à toute forme de crédit d'impôt, le montant

distribué à tout Investisseur sera réputé être le montant des sommes distribuée au titre du présent article, augmenté de tout crédit d'impôt auquel l'Investisseur a droit.

#### 4. FRAIS DE GESTION ET FRAIS DIVERS

##### *a) REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION (COMMISSION DE GESTION) :*

###### - Commission de gestion

La société de gestion prélèvera 0.75% HT de la moyenne de la Valeur Liquidative des parts du fonds établies au cours de chaque trimestre.

La commission de gestion sera payée trimestriellement à la fin de chaque trimestre concerné pour le quart de son montant total.

Si la Société de Gestion a encaissé des honoraires de transaction au titre de l'exercice comptable en cours, la commission de gestion payable au titre de l'exercice comptable suivant sera diminuée de la totalité des honoraires de transactions HT encaissés et constitue la réduction de commission.

###### - Commission de performance

La Société de Gestion percevra de la SLP une commission performance annuelle HT calculée pour un exercice comptable N comme suit :

La Société de Gestion comparera la VL au dernier jour de l'exercice comptable précédent nette de toute Commission de Gestion et de la Rémunération versée à Generali Vie, à la VL calculée au dernier jour de l'exercice comptable de l'année considérée, augmentée de toutes provisions enregistrées.

La Société de Gestion sera éligible au paiement d'une commission de performance si et seulement si la VL retraitée au 31 décembre de l'exercice comptable considéré a augmenté de plus de 4% par rapport à la VL retraitée calculée au 31 décembre précédent (la "Performance minimum"). La commission de performance sera égale à 10% de la VL retraitée au-delà de la performance minimum.

##### *b) AUTRES FRAIS DE GESTION*

La SLP paiera respectivement au dépositaire, au délégué administratif et comptable, au prestataire en charge du middle office et au loan administrator, une rémunération annuelle fixée dans les contrats conclus.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et les organes compétents de la Société de Gestion.

La SLP, au prorata du montant investi par la SLP aux côtés des fonds liés, supportera sa quote part des frais du tiers expert en valorisation d'infrastructure.

La SLP prendra en charge tous les frais externes encourus pour les besoins de son fonctionnement, qu'ils soient refacturés par la Société de Gestion ou directement facturés par des prestataires extérieurs.

##### *c) FRAIS DE TRANSACTION*

La SLP supportera tous les frais et dépenses non supportés par les holdings d'investissement ou les sociétés du portefeuille à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, de la détention et de la cession des investissements.

*d) FRAIS DE CONSTITUTION*

La Société de Gestion facturera à la SLP à hauteur d'un montant maximum HT égal à 250 000 Euros au titre des frais encourus dans le cadre de sa création et de sa commercialisation.

## 5. EVOLUTION DU CAPITAL

### a) DECOMPOSITION DE LA LIGNE CAPITAUX PROPRES DU PASSIF DU BILAN

	(en €)	(en €)	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022	VARIATION
<b>APPORTS</b>	<b>716 100 085,11</b>	<b>440 355 057,59</b>	<b>275 745 027,52</b>
Capital souscrit (1)	845 100 085,11	528 355 057,59	316 745 027,52
Capital non appelé (2)	-129 000 000,00	-88 000 000,00	-41 000 000,00
<b>RESULTAT DE LA GESTION</b>	<b>60 290 545,05</b>	<b>23 206 334,94</b>	<b>37 084 210,11</b>
Resultat de l'exercice	19 082 892,24	1 670 430,02	17 412 462,22
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	7 063 727,88	3 611 448,09	3 452 279,79
Plus-values réalisées	-	-	-
Sur instruments financiers de capital investissements	-	-	-
Sur autres instruments financiers	-	-	-
Sur instruments financiers à terme	-	-	-
Moins-values réalisées	-20,99	-20,99	-
Sur instruments financiers de capital investissements	-20,99	-20,99	-
Sur autres instruments financiers	-	-	-
Sur instruments financiers à terme	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-	-
Quote-parts de plus values restituées aux assureurs	-	-	-
Frais de négociation	-	-	-
Différences de change	-174 298,13	551,18	-174 849,31
Différences d'estimation	34 318 244,05	17 923 926,64	16 394 317,41
Sur instruments financiers de capital investissements	33 825 767,68	19 812 963,78	14 012 803,90
Sur autres instruments financiers	492 476,37	-1 889 037,14	2 381 513,51
Sur instruments financiers à terme	-	-	-
Boni de liquidation	-	-	-
<b>RACHATS ET REPARTITIONS DES ACTIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Rachats (2)	-	-	-
Rachats	-	-	-
Commission de rachats	-	-	-
Distributions des résultats	-	-	-
Distribution des plus et moins-values nettes	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-
<b>AUTRES ELEMENTS</b>	<b>-191 206,02</b>	<b>-191 206,02</b>	<b>-</b>
Frais de constitution	-191 206,02	-191 206,02	-
Primes de souscriptions	-	-	-
Trop perçu sur rachats	-	-	-
Trop perçu sur souscriptions	-	-	-
Droits d'entrée trop perçu	-	-	-
Droits d'entrée trop retrocédés	-	-	-
Droits de sortie trop perçus	-	-	-
Droits de sortie trop retrocédés	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>776 199 424,14</b>	<b>463 370 186,51</b>	<b>312 829 237,63</b>

(1) Y compris les commissions de souscription acquises au SLP

(2) Sous déduction des commissions de rachat acquises au SLP

b) EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

				(en €)
				Exercice clos le 31/12/2023
<b>Souscription</b>				
-	Nombre de part : Classe A	Part de commanditaire A		2 402 221,57
-	Nombre de part : Classe	Part de commandité		-
<b>Rachat</b>				
-	Nombre de part :	Part de commanditaire A		-
-	Nombre de part : Classe	Part de commandité		-
<b>Commissions de souscription</b>				
-	Classe	Part de commanditaire A	Reçues	1 395 000,00
			Rétrocédées	-1 395 000,00
-	Nombre de part : Classe	Part de commandité		-
<b>Commissions de rachat</b>				
-	Classe	Part de commanditaire A		-

6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS

	Nombre de parts	Actif Net	Valeur liquidative (en €)
Part de commanditaire A	6 498 682,682	776 199 304,71	119,43
Part de commandité	1,000	119,43	119,43

7. ETAT DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL INVESTISSEMENT

Titres en créances rattachées	Nature de l'instrument financier détenu <sup>(1)</sup>	Coût d'acquisition global	Evaluation globale	Coupon Couru	Devise	Différence d'estimation globale
ADVEN (Sisu Jr S. .r.l. EUR)	Obligation non cotée	15 000 000,00	13 162 382,67	3 333,33	EUR	1 837 617,33
	<b>Sous Total ADVEN (Sisu Jr S. .r.l. EUR)</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>13 162 382,67</b>	<b>3 333,33</b>		<b>1 837 617,33</b>
Share Premium VTG	Action non cotée	3 472 841,59	33 310 886,71	-	EUR	29 838 045,12
	<b>Sous Total Share Premium VTG</b>	<b>3 472 841,59</b>	<b>33 310 886,71</b>	<b>-</b>		<b>29 838 045,12</b>
TTR CLASS A	Action non cotée	14 000 000,00	16 297 154,02	-	EUR	2 297 154,02
	<b>Sous Total TTR CLASS A</b>	<b>14 000 000,00</b>	<b>16 297 154,02</b>	<b>-</b>		<b>2 297 154,02</b>
VTG EQUITY	Action non cotée	0,80	1,96	-	EUR	1,16
	<b>Sous Total VTG EQUITY</b>	<b>0,80</b>	<b>1,96</b>	<b>-</b>		<b>1,16</b>
Opdenenergy	Obligation non cotée	30 000 000,00	30 634 963,33	484 963,33	EUR	634 963,33
	<b>Sous Total Opdenenergy</b>	<b>30 000 000,00</b>	<b>30 634 963,33</b>	<b>484 963,33</b>		<b>634 963,33</b>
Rosace - Project Stork EUR Bond	Obligation non cotée	25 000 000,00	23 672 522,23	7 763,89	EUR	1 327 477,77
	<b>Sous Total Rosace - Project Stork EUR Bc</b>	<b>25 000 000,00</b>	<b>23 672 522,23</b>	<b>7 763,89</b>		<b>1 327 477,77</b>
FORSIGHTH	Action non cotée	8 389 840,35	5 970 998,87	-	EUR	- 2 418 841,48
	<b>Sous Total FORSIGTH</b>	<b>8 389 840,35</b>	<b>5 970 998,87</b>	<b>-</b>		<b>2 418 841,48</b>
VAUBAN	Action non cotée	22 184 431,56	29 442 708,86	-	EUR	7 258 277,30
	<b>Sous Total VAUBAN</b>	<b>22 184 431,56</b>	<b>29 442 708,86</b>	<b>-</b>		<b>7 258 277,30</b>
Terre et Lac	Action non cotée	17 326 501,00	17 326 500,00	-	EUR	- 1,00
	<b>Sous Total Terre et Lac</b>	<b>17 326 501,00</b>	<b>17 326 500,00</b>	<b>-</b>		<b>1,00</b>
Iridium BidCo	Action non cotée	50 307 141,00	49 697 834,34	-	EUR	- 609 306,66
	<b>Sous Total Iridium BidCo</b>	<b>50 307 141,00</b>	<b>49 697 834,34</b>	<b>-</b>		<b>609 306,66</b>
ILIAV - VALKYRIE	Action non cotée	43 044 525,96	43 035 096,95	-	EUR	- 9 429,01
	<b>Sous Total ILIAV - VALKYRIE</b>	<b>43 044 525,96</b>	<b>43 035 096,95</b>	<b>-</b>		<b>9 429,01</b>
Terre et Lac	Obligation non cotée	18 520 400,00	18 520 400,00	-	EUR	-
	<b>Sous Total Terre et Lac</b>	<b>18 520 400,00</b>	<b>18 520 400,00</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>247 245 682,26</b>	<b>281 071 449,94</b>	<b>496 060,55</b>		<b>33 825 767,68</b>

L'inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s'ils en font la demande

(1) y compris les avances en compte courant et les autres créances rattachées

8. Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FPCI

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers sur marché réglementé			

Néant

9. Evolution de la valeur des investissements en capital d'investissement

	31/12/2023		31/12/2022		DEVISE	VARIATION	
	Coût d'acquisition	Evaluation <sup>(1)</sup>	Coût d'acquisition	Evaluation <sup>(1)</sup>		Coût d'acquisition	Evaluation
	ADVEN	15 000 000,00	13 162 382,67	15 000 000,00		12 414 804,51	EUR
Coriance Holding 1 EUR	-	-	15 000 000,00	14 971 434,66	EUR	-15 000 000,00	-14 971 434,66
Share Premium VTG	3 472 841,59	33 310 886,71	3 398 841,59	24 535 403,49	EUR	74 000,00	8 775 483,22
TTR CLASS A	14 000 000,00	16 297 154,02	14 000 000,00	16 436 283,19	EUR	-	-139 129,17
VTG EQUITY	0,80	1,96	0,80	1,96	EUR	-	-
Opdenenergy	30 000 000,00	30 634 963,33	30 000 000,00	30 450 352,10	EUR	-	184 611,23
Rosace - Project Stork EUR B	25 000 000,00	23 672 522,23	25 000 000,00	22 892 577,38	EUR	-	779 944,85
FORSIGTH	8 389 840,35	5 970 998,87	7 729 363,00	7 823 859,45	EUR	660 477,35	-1 852 860,58
VAUBAN	22 184 431,56	29 442 708,86	22 915 928,78	23 332 381,21	EUR	-731 497,22	6 110 327,65
Terre et Lac	17 326 501,00	17 326 500,00	-	-	EUR	17 326 501,00	17 326 500,00
Iridium BidCo	50 307 141,00	49 697 834,34	-	-	EUR	50 307 141,00	49 697 834,34
ILIAV - VALKYRIE	43 044 525,96	43 035 096,95	-	-	EUR	43 044 525,96	43 035 096,95
Terre et Lac	18 520 400,00	18 520 400,00	-	-	EUR	18 520 400,00	18 520 400,00
	<b>247 245 682,26</b>	<b>281 071 449,94</b>	<b>133 044 134,17</b>	<b>152 857 097,95</b>		<b>114 201 548,09</b>	<b>128 214 351,99</b>

10. Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Valeur	Nature de l'instrument financier <sup>(1)</sup>	Coût d'acquisition des titres cédés	Prix de cession	Frais	Plus value		Moins value	
Néant					-	-	-	-
<b>TOTAL</b>					-	-	-	-

<sup>(1)</sup> y compris les avances en compte courant et les autres créances rattachées

## 11. Inventaire détaillé des investissements financiers hors capital investissement

Titres	Quantité	Evaluation globale	Devises	% actif net
Project Metro EUR Term Loan	19 990 493,16	20 783 971,87	EUR	2,68 %
Project Connemara EUR Capex Facility	1 398 963,83	1 402 902,41	EUR	0,18 %
Helena II EUR Construction Bridge Loan Facility	10 432 689,54	10 470 873,44	EUR	1,35 %
Project Prokofiev EUR Term Loan	21 686 531,39	21 686 531,39	EUR	2,79 %
Coriance EUR Term Loan Tranche A	12 700 000,00	12 694 655,79	EUR	1,64 %
VTG Omers Freight Midco SHL EUR Term Loan	15 810 667,01	15 834 664,18	EUR	2,04 %
VTG Omers Freight Parent SHL EUR Term Loan	7 762 432,77	8 007 259,90	EUR	1,03 %
Alpha Trains Holdco SARL EUR Term Loan	26 077 530,00	25 195 325,82	EUR	3,25 %
Oak Consortium GmbH EUR Term Loan B Tran	34 900 000,00	34 938 651,62	EUR	4,50 %
Foresight PV Plants SHL	28 119 494,57	28 286 670,74	EUR	3,64 %
Foresight PV Plants SHL 2	9 071 278,31	9 125 208,92	EUR	1,18 %
Deutsche Glasfaser refi 2021 EUR Facility B	8 181 818,18	8 018 930,39	EUR	1,03 %
Deutsche Glasfaser refi 2021 EUR Capex Facili	4 137 325,00	4 030 007,61	EUR	0,52 %
Open Fiber	20 000 000,00	19 594 449,73	EUR	2,52 %
ILIAV - VALKYRIE	22 724 297,08	22 724 297,08	EUR	2,93 %
OMERS FREIGHT MIDCO B.V SHL 3	5 795 818,01	6 242 094,04	EUR	0,80 %
Cello EUR Term Loan Facility B	13 361 711,00	13 365 222,27	EUR	1,72 %
IDEX EUR Term Loan	25 000 000,00	25 013 742,67	EUR	3,22 %
Project Connemara EUR Term Loan	23 782 383,00	23 941 279,81	EUR	3,08 %
Adamo Telecom S.L.U. EUR Term Loan	15 000 000,00	15 164 474,94	EUR	1,95 %
Ermewa EUR Term Loan	15 000 000,00	14 622 993,02	EUR	1,88 %
Sonnedix Refi 2023 EUR Term Loan Tranche A	15 000 000,00	15 139 049,98	EUR	1,95 %
Salsa Holding 4 S. R.L. EUR Term Loan	25 000 000,00	24 972 635,66	EUR	3,22 %
Nordic Connectivity Midholding AB SEK Term Lo	51 927 775,30	52 468 095,49	EUR	6,76 %
<b>TOTAL</b>	<b>432 861 208,15</b>	<b>433 723 988,77</b>		<b>55,88 %</b>

12. Engagement de hors bilan et clauses particulières

Engagements reçus

Hors Bilan			
Investisseurs	Engagement	Montant Appelé	Engagement Résiduel
GENERALI VIE	850 000 000,00 €	721 000 000,00 €	129 000 000,00 €
GGI	100,00 €	100,00 €	- €
<b>Total</b>	<b>850 000 100,00 €</b>	<b>721 000 100,00 €</b>	<b>129 000 000,00 €</b>

Engagement donnés

Hors Bilan			
Investissement	Engagement	Montant Tiré	Engagement Résiduel
SPEEDBREAK BIDCO GMBH	6 818 181,82 €	4 137 325,00 €	2 680 856,82 €
FIBRE NETWORKS IRELAND LIMITED	6 217 617,00 €	1 398 963,83 €	4 818 653,17 €
<b>Total</b>	<b>13 035 798,82 €</b>	<b>5 536 288,83 €</b>	<b>7 499 509,99 €</b>

13. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

(en €)

<b>Créances</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2023</b>
Autres créances	152 796,06
Coupons à recevoir	703 285,41
Vente de Devises à terme	51 335 913,18
<b>TOTAL Créances</b>	<b>52 191 994,65</b>
<b>Dettes</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2023</b>
Achat de Devises à terme	51 335 913,18
Autres frais de fonctionnement	3 922 871,94
Autres honoraires	1 400 399,34
Commissions Commissaires aux comptes	108 423,01
Commission dépositaire	29 904,41
Commission de gestion	1 444 469,59
Commissions Prestataire comptable	29 004,41
Frais de constitution à payer	-
Prime Sofaris	-
<b>TOTAL Dettes</b>	<b>58 270 985,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-6 078 991,23</b>

14. Frais de gestion

a) *Frais fixes*

	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2023
Commissions de gestion	4 803 845,29
Frais financiers	2 562 690,65
Honoraires Prestataire comptable	71 766,34
Honoraires CAC	149 658,06
Frais Dépositaires	72 678,99
Autres honoraires	1 676 775,25
Frais conservateur	-
Amortissement Frais de Constitution	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Jetons de présence	-
Frais audit et études	-
Autres impôts et taxes	29 910,92
Frais sur investissement	45,00
frais de liquidation	-
Régularisation des frais exercices précédents	-
Prime d'assurance	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 367 370,50</b>

b) *Frais variables*

Frais variables	1 251 806,98
-----------------	--------------

15. Autres frais

**Frais de constitution**

	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2023
Néant	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

16. Autres informations

a) Valeur boursière des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	Valeur boursière
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	-
<b>Néant</b>	

b) Titres inscrits en portefeuille constitutifs de dépôt de garantie

	Valeur boursière
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Néant</b>	

c) Titres à recevoir ventilés par nature

	Valeur boursière
<b>Néant</b>	-

d) Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou les entités du groupe Generali et OPCVM gérés par le prestataire ou les entités du groupe Generali

	Valeur boursière	% Actif Net
Mise en évidence des instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités	-	
<b>Néant</b>		

17. Affectation du résultat

a) SOMME DISTRIBUABLES AFFERENTES AU RESULTAT

(1) Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Date	Montant Total	Montant Unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>				
Néant				

(2) Tableau d'affectation du résultat

	(en €)	
	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Sommes restant à affecter	19 082 892,24	1 670 430,02
Résultat	19 082 892,24	1 670 430,02
<b>Report à nouveau, Affectation des sommes distribuables</b>		
Distribution	-	-
Report	-	-
Capitalisation	19 082 892,24	1 670 430,02
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres		-
Distribution unitaire		-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux :		-
provenant de l'exercice		-
provenant de l'exercice N-1		-
provenant de l'exercice N-2		-
provenant de l'exercice N-3		-
provenant de l'exercice N-4		-

\* L'affectation du résultat de l'exercice est proposée au choix de la Société de Gestion  
Les montants indiqués ne concernent pas les répartitions d'actifs

b) *SOMME DISTRIBUABLES AFFERENTES AU PLUS OU MOINS VALUEES NETTES*

(1) Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant Total	Montant Unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>				
Néant				

(2) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes \*

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Sommes restant à affecter	206 190,90	27,20
Plus et moins-values nettes	206 190,90	27,20
	-	-
<b>Report à nouveau, Affectation des sommes distribuables</b>		
Distribution	-	-
Report des plus et moins values nettes	206 190,90	27,20
Capitalisation		
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres		-
Distribution unitaire		-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux :		-
provenant de l'exercice		-
provenant de l'exercice N-1		-
provenant de l'exercice N-2		-
provenant de l'exercice N-3		-
provenant de l'exercice N-4		-

\* L'affectation du résultat de l'exercice est proposée au choix de la Société de Gestion  
Les montants indiqués ne concernent pas les répartitions d'actifs

18. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques des cinq derniers exercices

	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Actif net	776 199 424,14	463 370 186,51	136 698 921,76	93 505 205,79
<b>Part de commanditaire A</b>				
Engagement de souscription (montant global)	850 000 000,00	530 000 000,00	200 000 000,00	150 000 000,00
Montant libéré	721 000 000,00	442 000 000,00	128 813 818,00	92 623 138,00
Répartitions d'actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-
Nombre de Parts	6 498 682,6817	4 096 461,1104	1 263 134,6651	918 227,9571
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	-	-	-	-
Valeur liquidative	119,43	113,11	108,22	101,83
Actif net Part de commanditaire A	776 199 304,71	463 370 073,40	136 698 813,54	-
<b>Part de commandité</b>				
Engagement de souscription (montant global)	100,00	100,00	100,00	100,00
Montant libéré	100,00	100,00	100,00	100,00
Répartitions d'actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-
Nombre de Parts	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	-	-	-	-
Valeur liquidative	119,43	113,11	108,22	101,83
Actif net Part de commandité	119,43	113,11	108,22	101,83

(1) Montant global (et non par part) pour la catégorie de parts considérée